

INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST VOSGIEN
30 rue Sainte Marie - 88300 NEUFCHÂTEAU
☎ 03 29 94 83 00
Mail : secretariat-ifas@ch-ouestvosgien.fr

DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION
POUR L'ENTREE
EN INSTITUT DE FORMATION
PREPARANT AU DIPLOME D'AIDE-SOIGNANT
Formation en apprentissage

Rentrée de Mars 2025
(Formation du 24 mars 2025 au 15 juillet 2026)

DATES DES INSCRIPTIONS : **Du 04 novembre 2024**
Au 23 mars 2025

Les conditions d'admission sont fixées par :

- l'arrêté du 07 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant
- l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

SOMMAIRE

I- PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTS (IFAS) et de Sant'Est CFA.....	1
II- CONDITIONS D'INSCRIPTION et SELECTION	1
III- DOSSIER D'INSCRIPTION	1
IV- ENTRETIEN	2
V- INFORMATIONS GENERALES	4
FICHE D'INSCRIPTION.....	5
LISTE RECAPITULATIVE DES PIECES A FOURNIR.....	6

I- PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTS (IFAS) et de Sant'Est CFA

L'IFAS :

Directrice : Anne GRANDHAYE

Adjoint à la Directrice : Lionel GOBEROT

Secrétaire : Charlotte HUMBLLOT

☎ 03 29 94 83 00

Mail : secretariat-ifas@ch-ouestvosgien.fr

Ouverture au public du secrétariat : 9h - 12h et 14h - 16h

L'IFAS est l'un des 4 instituts du département des Vosges. Il est géré par le Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien.

Le CFA Sant'Est :

☎ 03 83 41 62 70

Mail : contact@santestcfa.fr

Site : <https://www.santestcfa.fr>

II- CONDITIONS D'INSCRIPTION et SELECTION

Les conditions d'admission sont fixées par les arrêtés cités en 1^{ère} page.

L'admission en formation par apprentissage conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est subordonnée

- à l'obtention d'un contrat d'apprentissage avec un employeur

- à l'envoi du dossier de préinscription à l'Institut

La sélection est gratuite et se fera sur dossier complété par un entretien.

Le candidat doit être majeur et avoir moins de 30 ans à la date de la rentrée.

L'IFAS et le CFA s'engagent à travailler ensemble au développement de la formation DEAS en alternance : en contrat d'apprentissage.

Le cursus en apprentissage sera réalisé en alternance chez l'employeur et à l'institut sur une durée de 16 mois.

III- DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier de préinscription peut être transmis à l'Institut :

- par envoi postal, à adresser à : **INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS**
30 rue Sainte Marie - 88300 NEUFCHÂTEAU

- déposé dans la boîte aux lettres de l'Institut (à côté du porche rue sainte marie)

- déposé au secrétariat (entrée par la rue du Vieux Collège, 1^{er} étage)

Composition du dossier de préinscription

- la **fiche d'inscription**
- la **fiche récapitulative** des pièces à fournir
- une **photocopie recto verso de la carte d'identité portant la mention** : « Je soussigné(e)..... certifie l'exactitude du présent document » + votre signature
- une **lettre de motivation manuscrite**
- un **curriculum vitae (CV)**
- selon la situation du candidat, la **copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français portant la mention** : « Je soussigné(e)..... certifie l'exactitude du présent document » + votre signature
- la **copie de votre contrat d'apprentissage avec votre employeur**

IV- ENTRETIEN

Après réception de votre dossier de préinscription, vous recevrez une convocation pour une rencontre avec la Direction de l'IFAS afin d'approfondir et finaliser votre projet de formation.

CONDITIONS MEDICALES

Compte tenu des délais à respecter entre les différentes vaccinations et pour ne pas vous exposer soit à perdre le bénéfice de l'admission soit à ne pas être affecté en stage le moment venu, nous vous incitons à démarrer, dès votre inscription.

En effet, l'article 8 ter Arrêté du 07 avril 2020 modifié stipule que :


« L'admission définitive dans un institut de formation d'aides-soignants est subordonnée :

*1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un **médecin agréé** (liste disponible sur le site <http://www.ars.grand-est.sante.fr/Listes-des-medecins-agrees.103860.0.html> attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.*

2° A la production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique ».

A titre informatif, nous vous transmettons, ci-dessous, l'attestation médicale de vaccinations obligatoire pour l'entrée en formation. Attestation à remplir par votre médecin traitant et à remettre à l'Institut, **à la rentrée**, afin de respecter le schéma vaccinal et les échéances imposées.

Pour information, document à compléter et à transmettre à la rentrée

 <p>Agence Régionale de Santé Grand Est</p>	<p>ATTESTATION MEDICALE DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES POUR L'ENTREE EN FORMATION DE</p> <p>.....</p>	<p>DRHS/PNM P-002 V7-03/2021</p>
	<p>Département des Ressources Humaines en Santé</p>	

CETTE ATTESTATION EST A REMPLIR PAR VOTRE MEDECIN TRAITANT ET A REMETTRE AU CENTRE DE FORMATION au plus tard le

Compléter impérativement les dates en précisant JJ/MM/AA

DIPHTERIE-TETANOS-POLIO-COQUELUCHE

1 ^{ère} injection le :	1 ^{er} Rappel :	Age:
2 ^{ème} injection le :	2 ^{ème} Rappel :	Age:
3 ^{ème} injection le :	3 ^{ème} Rappel :	Age:
	4 ^{ème} Rappel :	Age:
	5 ^{ème} Rappel :	Age:

HEPATITE B

La vérification de l'immunisation et de l'absence d'infection par le VHB est obligatoire pour tous les étudiants et personnels de santé relevant de la vaccination obligatoire contre le VHB.

Taux d'anticorps :

Taux d'anticorps anti Hbs	>100 UI/L	immunisé
	10 -100 UI/L	réaliser Ag HBs (si Ag HBs négatif : immunisé)
	<10	non protégé : Reprendre le schéma vaccinal
En cas de doute : <u>CONSULTER LE MEDECIN AGREE REFERENT ARS</u>		

Immunisation : Oui Non

FIEVRE TYPHOIDE - A vérifier avant une entrée en stage à risque

Recommandé : pour les élèves, étudiants ou professionnels de santé ayant un stage ou une activité à risque de contamination (i.e. lors de la manipulation d'échantillons biologiques, en particulier de selles, susceptibles de contenir des salmonelles).

Le décret n° 2020-28 du 14 janvier 2020 suspend l'obligation vaccinale contre la fièvre typhoïde.

VACCINS RECOMMANDES*

Vaccins	Oui / Date	Non
ROR		
Rougeole		
Rubéole		
Varicelle		
Coqueluche		
Hépatite A		
Grippe (annuellement)		

* Cf. recommandations et modalités sur <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Recommandations-vaccinales-specifiques/Professionnels-exposes-a-des-risques-specifiques/Professionnels-de-sante>

BCG - pour information

Le décret n°2019-149 du 27 février 2019 suspend l'obligation de vaccination contre la tuberculose des professionnels visés aux articles R.3112-1 C et R.3112-2 du code de la santé publique. Ainsi, la vaccination par le BCG ne sera plus exigée lors de la formation ou de l'embauche de ces professionnels dès le 1^{er} avril 2019. Toutefois, il appartient aux médecins du travail d'évaluer ce risque et de proposer, le cas échéant, une vaccination par le vaccin antituberculeux BCG au cas par cas aux professionnels du secteur sanitaire et social non antérieurement vaccinés, ayant un test immunologique de référence négatif et susceptibles d'être très exposés

ATTENTION : le certificat d'aptitude de l'élève à l'entrée en formation dépend de ces indications.

Je soussigné(e), Docteur :

Certifie que Mme – Mr

a répondu à ses obligations vaccinales selon le texte en vigueur et a reçu les vaccinations obligatoires précédentes.

SIGNATURE DU MEDECIN :

CACHET :

Pour toute information, vous pouvez vous rendre sur le site Vaccination InfoService.fr <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Recommandations-vaccinales-specifiques/Professionnels-exposes-a-des-risques-specifiques/Professionnels-de-sante>



V- INFORMATIONS GENERALES

CAPACITE D'ACCUEIL

L'IFAS de Neufchâteau a un quota de 10 places en formation par apprentissage.

COÛT et PRIS EN CHARGE DE LA FORMATION

La formation est prise en charge par votre employeur.

A titre indicatif, le coût de la formation est de 6 200€ pour un cursus complet, plus 100€ de frais d'inscription.

LA FORMATION

La formation en apprentissage sur 16 mois permet une alternance et la réalisation de périodes chez l'employeur tout en faisant un cursus complet de formation voir partiel.

La formation d'aide-soignant en apprentissage se déroule de la façon suivante :

- Des périodes d'enseignement théoriques assurés par l'IFAS
- Des périodes chez l'employeur dans le cadre du contrat d'apprentissage signé par l'employeur, l'apprenti et le CFA « Sant'Est CFA ».
- Des périodes de stage qui peuvent être réalisées chez l'employeur, ou bien hors-employeur.

A l'issue du processus complet de formation, l'IFAS présente les apprentis au jury du diplôme d'état (DREETS).

INSTITUT DE FORMATION AIDE SOIGNANT DU CH DE L'OUEST VOSGIEN
Formation en apprentissage
Rentrée de Mars 2025

(Avant de renseigner les rubriques ci-dessous, lisez attentivement la notice jointe)

FICHE D'INSCRIPTION

MADAME MONSIEUR

NOM de NAISSANCE

PRENOMS

NOM MARITAL

DATE DE NAISSANCE DEPT et VILLE DE NAISSANCE

SITUATION FAMILIALE NB ENFANTS

TEL portable | . | . | . | . | . | E-mail

ADRESSE

CODE POSTAL | _____ | VILLE

TEL fixe | . | . | . | . | . |

- Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et avoir pris connaissance des informations fournies et relatives à la formation.
- J'autorise la publication de mon nom sur le site Internet du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien lors de l'affichages des résultats.

Fait à : Le... Signature :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : | |

Déposé ou reçu le : | . | . | . |

Déposé à l'IFAS :

Envoi simple :

R.C. + A.R. :

LISTE RECAPITULATIVE DES PIÈCES A FOURNIR <i>A compléter et à joindre aux pièces demandées</i>
--

MADAME MONSIEUR

NOM de NAISSANCE

PRENOMS

NOM MARITAL

Documents à fournir	A cocher par le candidat	Réservé à l'IFAS
Fiche d'inscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche récapitulative des pièces à fournir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photocopie recto verso carte identité ou titre de séjour valide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lettre de motivation manuscrite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Curriculum Vitae (CV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des originaux des diplômes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie contrat apprentissage avec employeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Initiales de l'agent : | ____ . ____ . ____ |

(*) Toute photocopie sera **datée et signée** et devra porter la mention manuscrite suivante :
« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur ce document. »